Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260209-2026_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/10 ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU CENTRE CULTUREL

Conseillers municipaux en exercice : 26

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 03 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 09 février 2026 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, M. Michel MET, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, Mme Annie THOMAS, M. Hervé LE ROUZIC, M. Jean-Pierre KERBART, M. Stéphane COUDERC, M. Bertrand PERICHOT, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, Mme Sabrina BOTHUA, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Était absent : M. François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Bernard RAUD (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Stéphane LE BOULER) et Mme Édeline LE VIGOUROUX (Pouvoir donné à Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS

Rapporteur : Stéphane LE BOULER

Par délibération n°2022/15 du 7 mars 2022, le conseil municipal a ouvert l'autorisation de programme (AP) pour le projet de construction du Centre culturel. Par la suite, cette AP/CP a été révisée par la délibération n°2024/14 du 19 février 2024 puis plus récemment par la délibération n°2025/15 du 3 mars 2025, comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260209-2026_10-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT			
2022-01 CENTRE CULTUREL	TOTAL	Réalisé Antérieur	Réalisé 2024	2025	2026
DEPENSES	5 028 808,23€	651 966,12€	2 161 842,11€	2 215 000,00€	0,00€
RECETTES	3 015 481,99€	751 242,56€	513 845,91€	1 625 899,65€	124 493,87€

Il convient aujourd'hui de tenir compte des décaissements réellement effectués en 2025, inférieurs aux prévisions, ainsi que des avenants et des révisions de prix intervenus sur les marchés de travaux :

AUTORISATION DE PROGRAMME					
Réalisé antérieur au 07/03/2022	2022-01 CENTRE CULTUREL	Total prévisionnel au 03/03/2025	Total actualisé au 09/02/2026	Réalisé 2022-2025	Crédits de paiements 2026
346 827,21€	DEPENSES	5 028 808,23€	5 043 607,47€	4 843 607,47€	200 000,00€
0,00€	RECETTES	3 015 481,99€	3 025 418,06€	2 884 844,74€	140 573,32€

Vu l'avis favorable de la commission des Finances-Budget-Administration générale en date du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement du Centre culturel comme présentée ci-dessus,**
- **PRÉCISE que les crédits de paiements 2026 sont inscrits au budget primitif 2026,**
- **MANDATE M. le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

25 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN